

**NOTE D'INFORMATION N° 2706-2024**

**Afrique centrale : Sao Tomé accueille du 1<sup>er</sup> au 2 juillet une conférence sur la prévention des changements anticonstitutionnels**

**Libreville (Gabon), 28 juin 2024** – Les pays membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) organisent, du 1<sup>er</sup> au 2 juillet 2024 à Sao Tomé, une conférence régionale sur le thème : « cadres normatifs et politiques pour prévenir les changements anticonstitutionnels de gouvernement et une meilleure gestion des transitions en Afrique centrale ». Elle permettra de discuter des contextes et des causes profondes de ce phénomène récurrent sur le continent africain et d'explorer les possibilités, pour la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), d'y faire face de manière durable. Dans cette perspective, tous les instruments de la gouvernance démocratique et les dispositifs relatifs aux processus de transition seront passés en revue. Les expériences d'autres régions seront mobilisées, y compris celle de l'Afrique de l'Ouest.

La conférence, qui bénéficie du soutien technique, logistique et financier de l'UNOCA, réunira une quarantaine de participants, dont des représentants des Etats membres de l'UNSAC, notamment l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), le Congo, la République démocratique du Congo (RDC), le Gabon, la Guinée équatoriale, le Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, et le Tchad. Elle sera animée par des spécialistes issus du milieu universitaire, des groupes de réflexion, des centres de recherche et de la société civile ainsi que par des experts et des praticiens des Communautés économiques régionales, de l'Union africaine et des Nations Unies, entre autres.

La conférence de Sao Tomé est la concrétisation d'une recommandation de la 56<sup>e</sup> session de l'UNSAC tenue du 20 au 24 novembre 2023 dans la capitale du Rwanda. Au cours de celle-ci, les Ministres des Affaires étrangères et chefs de délégation avaient également adopté la « Déclaration de Kigali sur la prévention et la lutte contre les changements non-constitutionnels de gouvernement en Afrique centrale ». Ils y réaffirment leur « engagement à promouvoir le constitutionnalisme, les principes de séparation des pouvoirs et d'indépendance du pouvoir judiciaire, la promotion du pluralisme politique avec la pleine participation des citoyens, conformément à la Déclaration de l'Union africaine sur les principes régissant les élections démocratiques et à la Déclaration de Malabo sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement ».

Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique centrale et Chef de l'UNOCA, Abdou Abarry, avait salué la démarche des Etats membres de l'UNSAC. A la conférence de Sao Tomé, il prendra la parole pour rappeler la position des Nations Unies sur la question cruciale de l'accession au pouvoir par des voies non-constitutionnelles. A plusieurs occasions, il a déploré la résurgence des coups d'Etat en Afrique, soulignant qu'ils « sont une violation flagrante des valeurs et instruments juridiques » dont se sont dotées l'ONU, l'Union africaine, la CEEAC, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). « Pour sortir de la spirale de l'instabilité et de l'insécurité » résultant de cette situation, M. Abarry réitère la nécessité de mettre en place les « institutions démocratiques fortes et inclusives, capables de résister aux manipulations et prenant en compte les aspirations des citoyens ». Il avait fait un plaidoyer dans ce sens dans son allocution au 4<sup>e</sup> sommet extraordinaire de la CEEAC qui a eu lieu le 4 septembre 2023 à Djibloho (Guinée équatoriale).